

**COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 11 DECEMBRE 2012**

**Etaient présents** : MM. BLEVIN Pierre ; BONNET Claude ; CACHEUX René ; GODERE Yannick ; MORICEAU Bertrand ; MOUE Philippe ; SEITZ Alfred ; SUISSE Michel ; Mmes BERNARDI Murielle ; BLANQUET Sylvie ; GRIMAULT-RAPP Claudine ; LANGLAIS Isabelle ; PLACET Sylvie.

**Pouvoirs** : Mme Huguette PONTONNIER à M. Michel SUISSE  
Mme Annie LAUDINAT à Mme Sylvie PLACET  
M. Michel HURE à M. René CACHEUX  
M. Jacques QUELVEN à M. Pierre BLEVIN

**Absents** : Mmes CHAIGNEAU Sylvie ; DUMEZ Sophie ; MM. Fabrice CNUUDE ; LEGUAY Benoît ; PHILIPPE Christian.

.....

Monsieur Michel SUISSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du dernier Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, un point supplémentaire de l'ordre du jour sera abordé en fin de séance.

Lors de ce Conseil, les points suivants ont été abordés :

**I) TRANSFERT DE COMPETENCES - MISE A DISPOSITION DE LA CAMY**

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 11 octobre 2012, le Conseil Municipal avait acté la dissolution du budget annexe M49 Eau et assainissement, ces deux compétences ayant été transférées de plein droit lors de notre adhésion à la CAMY. Ce transfert concerne les droits et obligations liés à ces compétences, il convient donc d'arrêter un procès verbal de mise à disposition des biens, amortissements, subventions, emprunts... dont la commune reste propriétaire et qui permettront à la CAMY de fonctionner.

Pour répondre à M. Claude BONNET, la commune reste bien propriétaire des réseaux contrairement au Syndicat Intercommunal d'Assainissement d'Epône-Mézières (SIAEM) qui, lui, avait été dissout avec le transfert des compétences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens, réseaux, amortissements, subventions, emprunts à la CAMY permettant à la Communauté d'Agglomération d'exercer les compétences transférées Eau et assainissement.

## II) AVENANT A LA CONVENTION D'ACTION FONCIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES YVELINES (E.P.F.Y.)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune et l'E.P.F.Y. se sont associés dans le cadre d'une convention de veille foncière dans un premier temps, puis d'action foncière, signée le 1<sup>er</sup> octobre 2010, pour la réalisation d'un projet urbain sur le secteur dit « Zone 2NA - le Village ».

Dans le délai de cette convention, la commune a engagé les études opérationnelles en vue de l'élaboration du dossier de création de la ZAC des Fontaines.

En appui de la réalisation de ces études, l'E.P.F.Y. a conduit une mission de veille foncière active en vue de saisir les opportunités d'acquisitions amiables en complément de l'exercice plus systématique du droit de préemption.

Pour permettre la finalisation et l'approbation du dossier de création de ZAC et la mise en cohérence de l'action foncière avec l'avancée du projet, la commune et l'E.P.F.Y. proposent de proroger la durée de la convention de 9 mois.

Pour répondre à M. Michel SUISSSE, il est précisé que les deux parties se sont entendues sur cette échéance de 9 mois afin d'arriver à la création effective de la ZAC. M. Bertrand MORICEAU rappelle que ces conventions type sont d'une durée de 2 ans, et que les délais doivent être adaptés en fonction du contexte local.

M. René CACHEUX s'interroge sur la suite après échéance de la convention. Il conviendra alors de faire le point sur les acquisitions foncières réalisées et de se positionner sur le projet en lui-même. M. Bertrand MORICEAU indique que si la création de ZAC est actée, une autre convention viendra à la suite et la sélection d'un aménageur pour la zone sera nécessaire, charge à ce dernier de porter le coût du foncier à la suite de l'E.P.F.Y. Si en revanche le Conseil Municipal décidait de renoncer à la création de ZAC, la commune devrait alors reprendre les terrains acquis jusqu'alors.

Sur la question des délais abordée par M. Yannick GODERE, il est précisé que nous en sommes à la fin des études et à l'élaboration du programme financier de l'opération ; le vote relatif à la création de la ZAC devrait donc intervenir lors du premier trimestre 2013. Actuellement, la commission Urbanisme axe son travail sur l'autre dossier structurant pour la commune, la révision du POS et sa transformation en PLU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'émettre un avis favorable à la prorogation de la convention d'action foncière pour une durée de 9 mois, portant ainsi son échéance au 30 juin 2013,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette prorogation.

Pour : 15

Abstentions : 2 (MM. CACHEUX René ; HURE Michel)

### **III) AVENANT RELATIF AU MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Monsieur le Maire explique la proposition de signer un avenant relatif au marché d'entretien des espaces verts communaux. En effet, suite à une concertation avec les services municipaux, certaines prestations sont à retirer du marché initial et viennent en moins-values (espaces verts de la Rue Georges Deschamps et parkings qui sont entretenus par le SIRE, arrière de l'ancienne salle des fêtes provisoire et restaurant scolaire « les Gravois », entretenus par les services techniques), d'autres au contraire sont à ajouter et viennent en plus-values (entretien des espaces verts du Stade de la Conche, dans lequel est inclus l'entretien du terrain en schiste). Le montant total annuel de l'avenant (9 556,18 € HT soit 11 429,19 € TTC) est donc à nuancer puisqu'il inclue une prestation inscrite jusqu'à présent sur une autre ligne budgétaire.

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à ce projet d'avenant.

Mme Sylvie BLANQUET rappelle que la charge de travail des agents municipaux avait été prise en compte par l'achat de matériel supplémentaire de tonte. En termes de sécurité, elle demande si la rampe construite par les services techniques pour l'évacuation des déchets verts du stade de la Conche sera maintenue, l'ouvrage étant dangereux pour les enfants qui l'utilisent pour d'autres usages (vélo notamment). Monsieur le Maire lui répond que la rampe pourrait être supprimée si l'entreprise qui a la charge de l'entretien des espaces verts ne l'utilise pas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant relatif au marché d'entretien des espaces verts communaux et tous les actes subséquents relatifs à cet avenant.

Pour : 15

Abstentions : 2 (Mmes BLANQUET Sylvie ; GRIMAULT-RAPP Claudine)

### **IV) MISE EN OEUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS SOUMIS AU CONTROLE DE LA LEGALITE**

Monsieur le Maire invite M. Arnaud BRICHE, DGS de la commune, à prendre la parole afin de présenter les enjeux de cette délibération. Ce dernier rappelle que, depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les collectivités sont autorisées à transmettre par voie électronique leurs actes soumis au contrôle de légalité.

Le Ministère de l'Intérieur a donc mis en place une plateforme de dématérialisation : ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) visant à accélérer les échanges administratifs entre les institutions locales et les préfetures, et à réduire les coûts liés à l'impression et à l'envoi des actes.

La commune de Mézières sur Seine, dans sa démarche volontaire de modernisation administrative, souhaite adhérer au dispositif ACTES afin de télétransmettre ses actes administratifs par voie électronique.

Dans un premier temps, la priorité peut être donnée aux actes administratifs « simples » tels que les délibérations, arrêtés, décisions et leurs pièces annexes. Une convention, définissant la nature et les caractéristiques des actes transmis électroniquement, doit être signée avec le représentant de l'Etat.

Un contrat d'adhésion avec un tiers de confiance (ou tiers de télétransmission), homologué par le Ministère de l'Intérieur, doit également être établi afin d'acquérir une certification d'authentification.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité comme indiqué ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission avec la Préfecture, représentant de l'Etat à cet effet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'adhésion avec le tiers de télétransmission,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ces décisions.

#### **V) DEMANDES DE RETRAIT DU SIVOM D'ARNOUVILLE LES MANTES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Boinville en Mantois a récemment demandé à sortir du SIVOM, au 31 décembre 2012. Lors du précédent Conseil, la question de la sortie des communes d'Auffreville Brasseuil, Breuil Bois Robert, Arnouville les Mantes et Vert avait déjà été abordée.

En effet, parmi les compétences exercées par le Syndicat, certaines ont été transférées avec les adhésions de ces communes à la CAMY. La position de notre commune au vu de ce constat doit en conséquence être revue, notre adhésion au SIVOM ne reposant que sur la compétence Ruissellement.

Pour répondre à M. Bertrand MORICEAU, le SIVOM devrait rapidement être dissout puisque progressivement « vidé de sa substance », mais cette décision ne peut être prise par les communes membres. En outre, les compétences du Syndicat ne sont pas reprises en intégralité par la CAMY (ex : transport scolaire).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, EMET un avis favorable à la demande de la commune de Boinville-en-Mantois de sortir du SIVOM et DEMANDE également le retrait de la commune de Mézières-sur-Seine du SIVOM au 31 décembre 2012.

#### **VI) SUBVENTION POUR LA SECTION SPORTIVE LUTTE DU COLLEGE**

M. Philippe MOUE indique au Conseil Municipal que la section sportive Lutte du collège Benjamin Franklin entretient depuis trois ans un échange avec le pôle développement de la Lutte du collège Achille Grondin sur l'Ile de la Réunion.

En décembre 2010, la section du collège s'était rendue dans l'Ile pour un stage de huit jours, après quoi les lutteurs étaient venus à leur tour, hébergés par les familles des lutteurs.

Cette année, le projet est de maintenir cet échange et la section Lutte aimerait se rendre à nouveau sur l'Ile de la Réunion. Trois Méziérois sont concernés par ce projet, même si la section sportive est bien distincte de la section Lutte de l'AJS LM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avoir pris connaissance du projet de bilan financier, DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 210 euros à la section sportive Lutte du collège Benjamin Franklin.

Pour : 16

Abstention : 1 (Mme BERNARDI Murielle).

## **VII) VACATIONS D'UN INTERVENANT EXTERIEUR (RAM)**

Mme Isabelle LANGLAIS indique que le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) souhaite, comme l'année dernière, faire intervenir une psychologue. Ces interventions sont très utiles car les assistantes maternelles sont souvent confrontées aux difficultés relationnelles auprès des familles. Elles sont aussi parfois démunies face aux réactions de certains enfants ou de certaines collègues lors des ateliers. La présence d'une psychologue permet ainsi d'organiser un échange entre professionnelles, de réfléchir à leurs pratiques (développement et autonomie de l'enfant), de répondre à leurs propres questionnements (échanges de cas concrets).

Il est en conséquence proposé de fixer le montant de la vacation de 2 heures à 80 euros net, soit 40 euros net de l'heure.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE de fixer la vacation comme définie ci-dessus, dans la limite de 6 vacations pour l'année 2013 (janvier à juin).

Pour : 16

Abstention : 1 (M. QUELVEN Jacques)

## **VIII) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Monsieur le Maire indique que pour des raisons statutaires, il convient de faire concorder la situation administrative de l'un de nos agents communaux avec le tableau de nos effectifs. En conséquence il convient de créer un poste sur ce grade, sans conséquence sur l'organisation des services municipaux ni impact sur la masse salariale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

## **IX) SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE**

Suite à l'adoption de la précédente délibération, il convient de supprimer le poste occupé jusqu'alors par l'agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité la suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

## **X) DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2013 - ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'article L 1612-1 du CGCT dispose que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans les limites du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Ceci permet, en dehors de la liste des « restes à réaliser », de procéder aux premières dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif de 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2012 (déduction faite des restes à réaliser, prise en compte des décisions modificatives et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette), avant le vote du budget primitif 2013, dans la limite des crédits pour les opérations suivantes :

090	
BP	215 500,00
RAR (-)	89 388,78
	126 111,22
1/4	
= 31 527,80 €	

117	
BP	45 776,23
RAR (-)	24 076,23
	21 700,00
1/4	
= 5 425,00 €	

125	
BP	14 353,87
RAR (-)	1 353,87
	13 000,00
1/4	
= 3 250,00 €	

139	
BP	56 700,00
RAR (-)	21 300,00
	35 400
1/4	
= 8 850,00 €	

181	
BP	29 300,00
RAR (-)	4 980,32
	24 319,68
1/4	
= 6 079,92 €	

191	
BP	1 513 162,43
RAR (-)	121 244,03
	1 391 918,40
1/4	
= 347 979,60 €	

## DIVERS

### - Rapport d'activité 2011 du SILYA

Mme Sylvie PLACET, représentante titulaire de la commune au Syndicat Intercommunal du Lycée d'Aubergenville (SILYA), présente le rapport d'activité 2011. Le syndicat, qui regroupe actuellement 18 communes pour 41 000 habitants, fonctionne grâce à une participation de 50 € par élève (75 pour Mézières, soit 3 750 €, chiffre en constante diminution).

Le Syndicat sera probablement dissout au cours de l'année 2013, la compétence de la gestion des équipements revenant au Conseil Régional d'Ile de France.

### - Rapport d'activité 2011 de la CAMY

Le rapport d'activité de la CAMY doit faire l'objet d'une communication annuelle au Conseil Municipal de chaque commune membre. Le rapport présenté, qui concerne l'activité 2011 (année qui précède notre adhésion à la collectivité), permet de rappeler les compétences et les domaines d'intervention de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de son projet de territoire à travers différents documents :

- Le Compte Administratif 2011 pour le budget principal (M14) : développement économique, grands équipements, projet de territoire, habitat, déplacements / transport, amélioration du patrimoine
- Le Compte Administratif 2011 pour le budget assainissement (M49)
- Le Compte Administratif 2011 pour le budget eau potable (M49)
- Le Compte Administratif 2011 pour le budget de la Zone d'Activités des Gravières (M14).

L'ensemble des documents est consultable en mairie et sur le site [mantesenvelines.fr](http://mantesenvelines.fr)

- Chiffres de la délinquance

Quelques jours après une réunion du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), M. Philippe MOUE livre la comparaison des chiffres de la délinquance pour les années 2011 et 2012 sur la commune. Stables ou en diminution dans plusieurs catégories, les chiffres explosent en revanche pour les vols par effraction, cambriolages et vols d'automobiles. Les chiffres des faits élucidés sont eux aussi en nette augmentation.

- Magazine municipal

M. René CACHEUX rappelle que le magazine a été distribué non pas par les élus comme c'était le cas jusqu'alors, mais par un prestataire privé. Or il a été constaté que certains secteurs avaient été oubliés.

Mme Sylvie BLANQUET indique que de plus la distribution est intervenue sur les mêmes périodes que celle de dépliant publicitaires. Le prestataire a été alerté sur ces dysfonctionnements. Une réflexion est en cours afin de trouver la formule la plus efficiente

**L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h10.**